



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2020, A 19 HEURES A SAINT MIHIEL

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 12

L'an deux mil vingt, le 17 février, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cò ur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sammiellois sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cò ur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

M. COCHET Xavier	M. DENOYELLE Sylvain
Mme TONNER Marie-Christine	M. MESOT Régis
M. MOREAU Michel arrivé à 19h30	M. VUILLAUME François
M. PALIN Laurent	M. PLANTEGENET Lionel
M. KLEIN Joël (suppléant avec voix délibérative)	M. RENAUDIN Bernard (suppléant avec voix délibérative)
Mme KONNE Françoise (suppléante avec voix délibérative)	M. HIPPERT Pierre (suppléant avec voix délibérative)

Etaient excusés :

Mme AUBRY Martine	M. COLIN Michel
M. JOYEUX Laurent	M. MOUSSA Dominique
Mme MARTINET Nathalie	M. DEMOYEN Michel
M. PICHAVANT Pascal (suppléant)	M. BRENEUR Robert

Etaient absents :

M. BERNARD Daniel	Mme KAMPMAN Erna
M. JACQUEMIN Lionel	M. VALLOIRE Jean-François
M. ZINGERLE Jean Claude	

Pouvoirs : Mme Aubry a donné son pouvoir à M. Palin. M. Weiss a donné son pouvoir à M. Moreau.

Étaient présents également :

M. FRIZON, chargé de mission TEPCV

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 14 novembre 2019
3. Information : décision administrative de virements de crédits du chapitre dépenses imprévues du 11 décembre 2019
4. Vote de la délibération n°2020/01 : débat d'orientation budgétaire 2020

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h20.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M HIPPERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil syndical du 14 novembre 2019

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 14 novembre 2019, qui est adopté à l'unanimité avec 2 demandes de modification :

- ⇒ M. Vuillaume précise qu'il était excusé lors de la dernière assemblée.
- ⇒ M. Moreau tient à modifier la dernière phrase du dernier paragraphe : [] la CC de l'Aire à l'Argonne a depuis lancé un PLU, à défaut de SCoT, **et ne participera à aucune démarche financière relative au SCoT** si ce projet devait revenir d'actualité. []

3. **Information : décision administrative de virements de crédits du chapitre dépenses imprévues du 11 décembre 2019**

Jean-Christophe Frizon explique les raisons de ce virement de crédit. Aucune remarque n'est formulée.

4. **Vote des délibérations :**

❖ **Délibération n° 2020 / 01 : Débat d'orientation budgétaire 2020**

Sont évoqués notamment les points suivants :

Jean-Christophe Frizon fait un point sur le budget prévisionnel et réalisé 2019. Il explique les raisons des différences constatées entre le prévisionnel et le réalisé. Les principales différences viennent de sous réalisation d'actions TEPCV et du délai de versement des CEE. M. Mesot propose de provisionner les recettes CEE attendues pour financer un éventuel futur SCoT. M. Denoyelle évoque les problématiques que rencontrent les communes liées à l'absence de SCoT.

M. Denoyelle évoque ensuite le recrutement de la future chargée de mission PETR et explique les choix qui ont conduit à cette décision (connaissance des acteurs, partenaire actuelle du PETR, travail sur le CLS, capacité de monter un projet)

Jean-Christophe Frizon évoque les changements de modalités du financement de la Région Grand Est du poste de chargé de mission PETR. Celles-ci, bien que plus contraignantes ne remettent pas en cause le financement du poste et n'entraîneront pas de baisse de subvention. Cependant, une réponse doit nous être apportée concernant « la prise en compte des politiques de la Région ».

Concernant le CLS, Mme Tonner s'interroge sur la volonté de l'ARS de faire porter par le Département un CLS. Quid des CLS actuels et des financements accordés ? Elle souhaite aussi inscrire au BP 2020 l'achat d'un défibrillateur mobile, pouvant notamment servir lors de manifestations sportives ayant lieu en pleine nature.

M. Mesot évoque la cession des véhicules électriques aux structures les utilisant. Il est proposé (afin de ne pas impacter leurs budgets en leur transférant des dépenses d'amortissement au moment de la cession, fin 2020 début 2021 au plus tard) de réaliser l'amortissement de ces véhicules sur 2 ans au lieu de 5 ans. Les chargés de mission du PETR referont donc ce calcul d'amortissement.

Jean-Christophe Frizon évoque de nouvelles dépenses, notamment liées au CLS mais aussi à l'étude réalisée par les étudiants de Sciences Po Paris pour laquelle le montant de l'étude a été revu à la hausse mais est contrebalancé par une subvention de l'ADEME.

M. Denoyelle évoque le bon fonctionnement du CTE, l'articulation réussie entre les différents partenaires et la signature, prévue après les élections municipales, sur le territoire du PETR, en présence de la ministre Emmanuelle Wargon.

M. Mesot évoque le projet de tiers-lieu culturel porté par un acteur privé, (en cours de création d'une association qui le porterait) et de son articulation possible avec le CTEAC. MM. Palin et Moreau émettent un avis défavorable quant au fait de lier une démarche publique à une démarche privée. M. Cochet propose que Pauline Bouc accompagne M. Mesot sur cette réflexion. M. Palin souhaite que le CTEAC et la démarche de création de tiers lieu par un acteur privé soit évoqué lors du prochain CS.

M. Denoyelle informe les autres membres de la démission de la Présidente du Conseil de Développement, Mme LHOTTE SIDOLI, de ses fonctions de Présidente. Elle souhaite toutefois rester membre du Conseil.

La date du prochain CS est rappelé : il aura lieu le lundi 2 mars à 19h dans les locaux de la communauté de communes du sammiellois. Aucun point supplémentaire n'étant abordé, la séance est levée à 20h.